

le Juge est souverain de son appréciation.

Par **marius**, le **04/07/2019** à **03:25**

Bojour

tres nuleet débutante dans un forum de droit

que veut dire

le Juge est souverain de son appréciation.

Merci de votre reponse

Par **Isidore Beautrelet**, le **04/07/2019** à **07:43**

Bonjour

Tout d'abord, je précise que j'ai déplacé votre sujet dans la section "Vocabulaire juridique" qui est la plus appropriée pour accueillir votre sujet.

Ensuite pour répondre à votre question, cela veut dire en gros que le juge est "libre" dans son appréciation des faits et des moyens preuves qui lui sont soumis.

Par **marius**, le **04/07/2019** à **14:38**

Bonjour

si, ce sont des rapports qui va à mon rencontre - c'est berner toute cette composante du

tribunal -

ce sont ds médecins que je ne connais pas et encore moins le departement et à partir de mon lieu d'habitation chacun a contribuer un blabla et probabemnt à ce jour sur des rapports je dirais mensongers

je pense qu'il faut etre dingo de saisir un magistrat pour faire etat d'une sante - de cette carapace qu'elle s'est forgee elle explose un tribunal - ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **04/07/2019** à **14:46**

Pardonnez-moi, mais vos propos sont incompréhensibles.

Par **LouisDD**, le **04/07/2019** à **18:43**

De plus ça a l'air d'être un cas réel et personnel donc on ne peut pas faire grand chose pour vous malheureusement...